

Feuille de présence des Actionnaires
à l'Assemblée générale du 16 Aout 1854

Nombre d'Actions Signature

338	Report
30	Allouard
1	Chapuis
4	M. Bisson
5	J. G. Thielor
30	Chap. Charles Kullens Caw Nitzig
408	
10	J. Schumberger
8	Schlumberger Schwach
3	V. B. Landsmann
7	D. Weber
10	de Fontenaille
1	J. H. H. H. H.
2	J. M. M. M.
9	Schlumberger Weber
1	L. L. L. L.
1	Pierre Thierry
4	J. H. H. H. H.
4	M. H. H. H.
1	J. H. H. H.

469

Rapport présenté par le Président du Conseil d'Admin:
du Comptoir d'Escompte, à l'Assemblée générale des
Actionnaires, du Compt. National, le 16 Aout 1854.

Messieurs

Appelé par votre suffrage & la bienveillance de mes Collègues, à
l'honneur de présider cette Assemblée, je viens vous faire connaître les résultats
obtenus par le Comptoir National, pendant le dernier période de son existence, de
même que l'état de la Liquidation opérée par les soins du Comptoir d'Escompte.

Les opérations faites depuis le 1 Janvier 1853, jusqu'au 30 Mars 1854,
sont pendant 15 mois, se résument en une somme de
F 30,975,557. 31 représentée par 616,44 Effets entrés successivement en Portefeuille,
ayant produit un bénéfice net, la somme de

468,740. 65 répartis comme suit:

15,000 - dividende de 3% distribué aux actionnaires pendant
1 Semestre de 1853

15,000 - " " " " " "

168,740. 65 à ajouter aux fonds de Réserve, montant aux
31. 12. 1852 - F 648,482. 24

Si " 168,740. 65

Qui porte le montant au 30 Mars 1854 à F 817,222. 89
et la somme est atténuée par le solde débiteur
du Comptoir d'Effets de Suffrance, qui s'élève à F 55,411. 44
Il reste donc actuellement disponible que F 761,811. 45

Atteint de la somme de
F 55,411. 44 en suffrance, il y a lieu d'espérer le recouvrement intégral de celle de
F 3,400 - en vue de laquelle la Liquidation et l'Escompte ont été faits
F 2,141. 44 formant le Comptoir de ce fonds, subira probablement une
diminution de 50 ou 60%.

La liquidation se fera donc faite d'une manière très avantageuse, puisqu'une
définitive les pertes prévues ne s'élèvent pas au-delà de 1000 à 1200, ce
qui est un faible chiffre comparativement à celui des opérations effectuées
pendant le dernier terme du Comptoir National. Ces résultats favorables font
donc particulièrement à la bonne gestion de M. le Directeur. Avec l'aide
d'opérations précédemment mentionnées par le Comptoir d'Escompte qui lui a confié la
gestion du Comptoir d'Escompte créé en continuation du Compt. Nat.

Nous nous étendons à dire que le reste actuellement au Comptoir
de Réserve en fonds disponibles est de F 761,811. 45

Le Conseil d'Admin a prévu que le montant distribué d'un fait la
répartition entre les actionnaires jusqu'à concurrence de 76 billets F. Sans
attendre l'appareil de Comptes des Effets de Suffrance, qui éprouvent les
fautes trop attendues, fait à faire une nouvelle répartition quand le Comptoir sera
entièrement liquidé et chaque actionnaire de 500 - aura droit à la somme de 76
qui sera payée immédiatement, après en être certifié avec votre approbation.

Le Comptoir d'Est^e, chargé de la liquidation du Comptoir Nat^l rembourse en numéraire le montant de toutes les actions qui n'auraient pas été converties en actions des nouveaux établissements & il sera ainsi procédé à la délivrance des nouvelles actions contre le versement des dividendes provisoires.

La Société de Comptoir Nat^l ayant atteint son terme de garantie fourni par l'Etat & par la Ville de Mulhouse, tant de forme sous objet, puis qu'il n'existe non seulement aucun passif à sa charge, mais qu'au contraire il y a une somme de bénéfices à partager entre les actionnaires, il y a donc lieu de décharger l'Etat & la Ville de Mulhouse, de toute responsabilité quelconque, d'une manière définitive & absolue, & de leur faire la restitution des deux titres non négociables de Cinq Cent mille francs chacun, qui ont été déposés dans la Caisse de l'Établissement actuellement liquidé.

Il doit nous faire connaître le fait de ce libellé qui a appartenu au Comptoir Nat^l. Il figurait sur le Livre pour une somme de 1400.
Le Comptoir d'Est^e s'en est chargé à ce point. Cette restitution consistait à l'un & à l'autre Établissement, qui avaient fait respectés par les mêmes parties intéressées. Cette somme de bénéfices de 40874.85 comprend une somme de 27888.85 qui avait été passée par Trophé & Coles, & dont le recouvrement a été opéré depuis le dernier Comptoir.

Le Comptoir d'Est^e, chargé de la liquidation du Comptoir Nat^l avait droit à une indemnité pour les travaux incessants par cette opération. Elle a été fixée à la somme de 3500 qui représentent la moitié des frais généraux depuis le 30 Mars au 30 Juin 1854. Le Conseil d'Admin^{str} en adoptant cette fixation, a prouvé son intérêt sous les intérêts, qui d'ailleurs, comme il a été dit, fait objet, sont à peu près les mêmes dans les deux Établissements.

À l'égard de la somme de 5541.44, restant, il y a lieu de reporter le libellé au 30 Mars 1854, au lieu de la liquidation à Bordeaux, pour la somme de 2241.44

Avant de terminer les communications à leur faire, nous n'oublions pas faire mention des opérations de liquidation du Comptoir Nat^l pendant le 6^e année de son existence, des 30 Mars 1848 au 30 Mars 1854.

Le compte d'après le bilan présente 210876 Effets, s'élevant à la somme de 148564100. Les bénéfices nets ont été de 290834.88 soit une moyenne annuelle de 48.47 par action de 500.

Ces résultats ont été fait connu par les journaux, & cependant il est bien évident que des frais considérables, surtout dans les moments critiques, par le Comptoir Nat^l, au Commerce de la destination de notre Cité; c'est une vérité trop bien connue, pour qu'il soit besoin d'appeler les preuves & de s'y arrêter plus longtemps.

Voilà maintenant les comptes rendus au Conseil d'Admin^{str} par nos organes, formant votre Comptoir.

1^o Le remboursement immédiat & intégral de toutes les actions du Comptoir Nat^l en employées en actions du Comptoir d'Est^e.

2^o La répartition actuelle de fonds de réserve, jusqu'à concurrence d'une somme de 775000, soit 775 par action de 500.

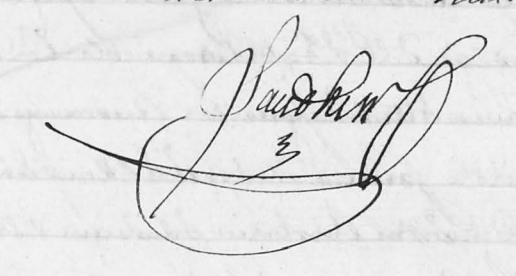
3^o L'abandon, de la somme de 5732.89 de fonds de réserve, après la parfaite liquidation de ce fonds, qui comprend 5541.44 Effets impayés.

Ces deux, entièrement facultatifs pour les actionnaires affectés indépendamment, devra être confirmée ou refusée par eux, au moment où ils viendront toucher à la Caisse de Comptoir d'Est^e, le 775 par action, provenant du fonds de réserve.

4^o La libération & décharge d'une manière absolue & définitive de l'Etat ainsi que de la Ville de Mulhouse, de toute garantie quelconque en raison de leur participation à la Société formée pour l'Établissement du Comptoir Nat^l & la restitution, contre décharge, des deux titres de garantie non négociables, chacun de 500,000 fournis par les dits garants & déposés dans la Caisse de la Société.

5^o Et finalement, l'approbation de la cession de libellé de l'ancien Établissement ainsi que de la fixation du chiffre des frais de liquidation.

Le Président du Conseil d'Admin^{str}



Procès Verbal de l'Assemblée Générale des Actionnaires du Comptoir National de Mulhouse du 16 Août 1854

Par un Mois huit Cent cinquante Quatre, le Mercredi seize Août à dix heures du matin, l'Assemblée générale des Actionnaires du Comptoir National de Mulhouse, convoquée par le Directeur du Comptoir d'Épargne, au nom du Conseil d'Administration, s'est réunie dans la Salle du 1^{er} étage de la Société Industrielle.

À onze heures moins un quart cinquante un Membres, possédant quatre Cent Soixante neuf Actions, ayant signé le feuille de présence, l'Assemblée se trouve constituée, & les journaux sont lus.

M. Eug. Sauter, Président du Conseil d'Administration, préside l'Assemblée & M. J. Mieg Koehler, Directeur du dit Conseil, prend place au bureau, où il remplit le fonctions de Secrétaire, en conformité de l'art 51 des Statuts.